

FEUILLE DE ROUTE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

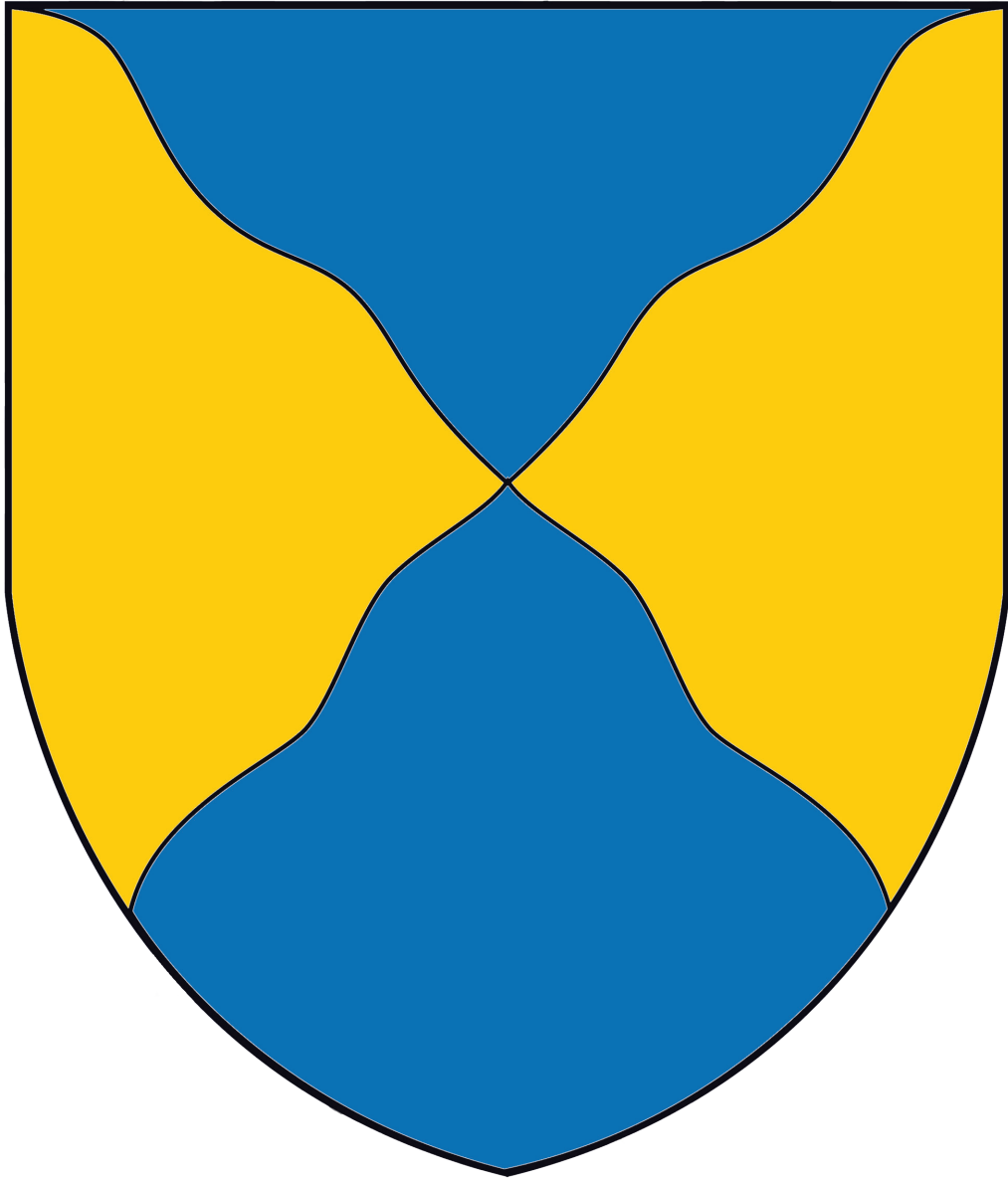
LÉGISLATURE 2025-2030



Entré en fonction le 1^{er} juin 2025, le Conseil administratif de Pregny-Chambésy a mené une réflexion en bonne collégialité, tout en tenant compte des sensibilités de chacun, sur les objectifs et les priorités qu'il entend privilégier durant la législature.

Les projets et les actions prévus représentent donc des intentions que le Conseil administratif souhaite réaliser en étroite collaboration avec les élus du Conseil municipal ainsi qu'avec l'appui de l'administration communale, tout en respectant les prérogatives et compétences institutionnelles respectives.

Le Conseil administratif partage ainsi ses axes d'action prioritaires définis en regard d'un certain nombre d'objectifs politiques avec la population de Pregny-Chambésy par souci de transparence et de communication.



ÉCHIQUIER POLITIQUE DE PREGNY-CHAMBÉSY :

*Au sein du Conseil
administratif, les principes
fondamentaux sont la
collégialité, le respect, la
franchise et la loyauté.*

La composition de l'exécutif pour la législature 2025-2030 est la suivante :

- Madame Isabelle Rasmussen du Parti libéral radical (PLR), ayant siégé en 2015-2020/2020-2025
- Monsieur Philippe Pasche du Centre, ayant siégé en 2015-2020/2020-2025
- Madame Manuelle Pernoud Nussbaum des Vert'libéraux.

Au sein du Conseil administratif, la collégialité, le respect, la franchise et la loyauté sont les principes fondamentaux permettant un travail constructif et des prises de décisions souvent à l'unanimité et occasionnellement à la majorité. Dans tous les cas, les décisions sont respectées par chacun de ses membres. En effet, le Conseil administratif forme une équipe collégiale avec le soutien opérationnel du Secrétaire général.

Fort d'une réflexion menée en amont et de l'arrivée d'une nouvelle élue, des modifications ont été apportées dans la répartition des dicastères entre la législature antérieure et l'actuelle.

RÉPARTITION DES DICASTÈRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF 2025-2030



Isabelle RASMUSSEN
Conseillère administrative
Maire : 01.06.2025 au 31.05.2026
01.06.2028 au 31.05.2029

FINANCES

Budget, comptes, gestion du patrimoine financier, logements communaux (et régie), impôts, administration

AMÉNAGEMENT ET BÂTIMENTS

Aménagement du territoire, autorisations de construire, gestion du patrimoine administratif (mairie et ses extensions, voirie, bâtiments scolaires et pré-scolaires, salle communale, bâtiments du centre sportif)

TÂCHE SUPPLÉMENTAIRE

Ressources humaines

RÉPONDANTE

- Domaine de Penthes

GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

- Groupement service d'incendie et de secours (GSIS)
- Représentante de l'ACG à la Fondation des parkings
- Arrondissement de l'état civil



Philippe PASCHE
Conseiller administratif
Maire : 01.06.2026 au 31.05.2027
01.06.2029 au 31.05.2030

COHÉSION SOCIALE

Petite enfance, jeunesse, aînés, écoles, activités parascolaires

SÉCURITÉ ET MOBILITÉ

Sécurité, feu, protection civile, police, surveillance, sécurité routière, stationnement, transports

TÂCHE SUPPLÉMENTAIRE

Aide et soutien à la personne

RÉPONDANT

- Fondation Heim
- Fondation Clair Bois
- La Ruche
- Associations rattachées au social et à la sécurité

GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

- Comité du SIACG
- Groupement intercommunal de la petite enfance (GIPE)
- Représentant de l'ACG à la commission cantonale de la famille
- Office régional de la protection civile (ORPC) - Valavran



Manuelle PERNOUD NUSSBAUM
Conseillère administrative
Maire : 01.06.2027 au 31.05.2028

CULTURE ET SPORT

Toutes les manifestations culturelles et sportives, centre sportif (exploitation)

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Environnement, énergie, éclairage, gestion du bruit, gestion des déchets, traitement des eaux, travaux publics, canalisations, routes communales, parcs, promenades, espaces verts, plage et cimetières

TÂCHE SUPPLÉMENTAIRE

Communication

RÉPONDANTE

- Aéroport International de Genève (AIG)
- Associations rattachées à la culture et au sport

GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

- Groupement intercommunal du stade Marc-Burdet (GISMB)
- Fondation intercommunale de Pré-Bois
- Groupement intercommunal de compostage de la rive droite (GICORD)

19 MEMBRES

4 REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

 PLR: 8 SIÈGES

 L'ALTERNATIVE : 5 SIÈGES

 VERT'LIBÉRAUX : 3 SIÈGES

 LE CENTRE : 3 SIÈGES

Le pouvoir délibératif (Conseil municipal), toujours au nombre de 19 conseillers municipaux, est représenté de la manière suivante :

8 sièges pour le PLR

5 sièges pour l'Alternative

3 sièges pour les Vert'libéraux

3 sièges pour le Centre

Sur les 19 membres, il est à noter que 7 sont nouvellement élus.

Les conseillers municipaux siègent, en dehors des 10 séances plénières annuelles, en commissions de 7 membres. Les commissions retenues, au nombre de 7, pour mener à bien le travail du Délibératif sont :

1. Aménagement et Bâtiments

2. Cohésion sociale

3. Culture et Sport

4. Environnement et Travaux publics

5. Finances

6. Sécurité et Mobilité

7. Adhoc



*Les Présidents et Présidentes
des commissions:*



M. Laurent Thurnherr
(PLR)
Aménagement et Bâtiments



Mme Edith Frey
(l'Alternative)
Cohésion sociale



Mme Arev Salamolard
(Vert'libéraux)
Culture et Sport



M. Jean-René Antille
(l'Alternative)
Environnement et Travaux publics



M. Robin Lauber
(PLR)
Finances



Mme Charavee Chantranuwatana
(PLR)
Sécurité et Mobilité



Mme Isabelle Julien
(Le Centre)
Adhoc

LES OBJECTIFS VISANT AU BIEN-ÊTRE DE LA COMMUNE

1. FINANCES

Dans un contexte économique et financier contraint, le Conseil administratif entend préserver des finances communales saines, poursuivre une gestion contrôlée des investissements et garantir des budgets annuels équilibrés.

- Maintenir le centime additionnel au taux de 32 pour demeurer une commune attractive.
- Poursuivre une gestion des finances communales prudente, responsable et orientée vers le long terme.
- Faire face au transfert de charges du canton aux communes. Le Conseil administratif entend y apporter une attention toute

particulière en veillant à ce qu'il ne soit pas que financier mais suivi des compétences qui en découlent.

- Mener une politique d'acquisition foncière réfléchiée en fonction des opportunités.
- Effectuer des réflexions préliminaires sur la potentielle création d'une fondation communale immobilière, dont les buts pourraient être multiples, de la simple gestion du parc d'immeubles communaux jusqu'à l'acquisition et la construction d'infrastructures de logement au profit des habitants de la commune ou de locaux professionnels et d'intérêt général.



2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Préserver la qualité de vie d'une commune aux portes de la campagne genevoise est l'objectif prioritaire du Conseil administratif.

Durant cette législature, et après l'approbation par le Conseil d'État, fin 2024, du plan directeur communal (PDCom) et de ses annexes, il y aura lieu de prioriser ses recommandations et, au travers des commissions idoines, de planifier la mise en œuvre de celles-ci.

Dans le domaine de l'aménagement, il s'agira notamment d'appliquer les normes contenues dans le guide communal de la zone 5 (quartiers villas), fiche de mesure n°8 du PDCom, clarifiant les conditions générales applicables, de surcroît liantes pour tout projet de densification. Cette dernière devra être respectueuse de l'humain et de la biodiversité qui l'entourent.

Dans un registre connexe, la commune sera impliquée dans les travaux de révision du plan directeur cantonal (PDCn 2050), où elle sera particulièrement attentive au respect de la qualité de vie de ses habitants ainsi que du cadre naturel de son territoire.

Enfin, plusieurs parcelles clés, notamment celles des villas Greta (Champ-de-Blé 6) et Monney (Foretaille 21), propriétés de la commune, mais aussi le domaine de la Malvande (où un plan de site est en vigueur depuis 2021), la « Ferme de Valérie » (objet d'une fiche de mesure dans le PDCom) et la parcelle 88 (chemin des Châtaigniers, dans la continuité du centre sportif) feront l'objet de potentiels développements infrastructurels importants. La commune veillera à les mener, respectivement à les accompagner et les encadrer, afin qu'ils respectent à minima les exigences du PDCom mais participent également à l'embellissement de notre commune.

Bien que propriété de l'État, le château de Penthes, situé sur le territoire communal, constitue une priorité du Conseil administratif, qui demeure attentif à l'évolution des activités menées sur ce domaine, conformément à la résolution du Conseil municipal. En co-financement avec l'État, la commune a participé à l'étude de faisabilité d'une implantation, à terme, de l'Institut Hodler sur le site. L'Exécutif participera activement aux prochaines étapes de cette future collaboration tripartite.

3. BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil administratif portera une attention toute particulière à l'entretien des parcs immobiliers administratif et financier de la commune en y priorisant les indispensables travaux d'assainissement et de rénovation.

Un certain nombre d'infrastructures et de bâtiments communaux doivent être assainis, rénovés et, parfois, agrandis.

Une commission ad hoc a été mise sur pied, afin de mesurer la nécessité d'augmenter le potentiel d'accueil des écoles et des locaux dédiés au parascolaire. Les conclusions qui sortiront de ses travaux permettront d'identifier les besoins à moyen et long terme et de planifier dans le temps les éventuels projets de construction ou d'adaptation d'infrastructures existantes.

Un second volet concerne le patrimoine dit financier de la commune. Dans ce domaine, les parcs d'immeubles communaux, Foretaille, Cornillons et Valérie, devront être mis aux normes énergétiques et, profitant de cette obligation, rénovés afin de garantir leur viabilité sur le long terme ainsi que le bien-être de leurs occupants. Ce double objectif, très ambitieux financièrement, sera adossé à la poursuite d'une politique de loyers abordables pour les Pregnotes et Chambésiens.

La fin des travaux des arcades commerciales et leur inauguration constitueront enfin un moment-phare de la législature dès ce printemps. Dans ce même registre, l'Exécutif veillera, après rénovation de l'immeuble des Cornillons, à une réouverture rapide de l'Auberge communale.

4. SOCIAL

Être aux côtés de chaque habitant est la priorité du Conseil administratif. Nous renforçons particulièrement nos actions envers les jeunes parents, nos aînés et toute personne traversant une période de fragilité matérielle et/ou émotionnelle.

À cet effet, il s'agira :

- de renforcer la disponibilité de places en crèche dans la mesure des moyens octroyés par le budget annuel voté par le Conseil municipal ;
- de mieux coordonner avec les associations communales les activités au profit des seniors en fixant des priorités ;
- au travers des travaux de la commission ad hoc, d'assurer la pérennité, en termes d'espace principalement, des institutions œuvrant dans le domaine de l'éducation des enfants ainsi que de leur encadrement parascolaire.

La commune poursuivra sa politique de collaboration avec la FASE et MJSR dans le suivi des jeunes et la mise en place de camps et centres aérés qualitatifs.

Le Conseil administratif maintient son engagement prioritaire en faveur de l'intégration et de l'aide humanitaire, principalement à l'échelle de notre commune et accessoirement à l'international.

Il gardera un œil très attentif aux potentiels autres transferts de charge de la part du canton.

5. SÉCURITÉ

À l'écoute des habitants, le Conseil administratif entend prendre en compte leurs besoins sécuritaires.

Face à la criminalité organisée mais aussi aux incivilités (telles que vitesse excessive, dépôts sauvages de déchets ou encore tags), l'Exécutif entend examiner une potentielle extension de son réseau de caméras de vidéosurveillance, en privilégiant les emplacements affectés par cette délinquance.

La collaboration entre corps de police et prestataires de sécurité, tout comme l'accroissement de missions de surveillance lors des grands événements festifs de la commune seront à l'ordre du jour.

Le respect de nos zones 30 km/h fera également l'objet d'une attention redoublée via des actions de prévention, mais aussi de sanctionnement.

Enfin, il s'agira d'assurer la viabilité future de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires 41 au travers d'une réflexion sur son intégration au sein du GSIS.



8. ENVIRONNEMENT

Le Conseil administratif entend apporter, au travers d'actions concrètes, des améliorations notables à l'environnement naturel de la commune.

Après avoir effectué un bilan sur la biodiversité, il s'agira notamment de :

- augmenter la canopée au travers d'un plan d'arborisation ambitieux (+ 6%), partiellement finançable par l'État, grâce à l'implantation d'espèces adaptées au changement climatique ;
- promouvoir la charte des jardins, en rappelant aux propriétaires la très grande palette des possibilités à leur disposition ;
- préserver, voire développer, les corridors biologiques ;
- étudier les différents moyens de capter les eaux de pluie ;
- créer un jardin potager pédagogique, possiblement en lien avec l'un des projets d'aménagement majeurs (ferme de Valérie).



Dans le registre de l'énergie, un audit commandé par la commune sera entrepris par les SIG afin d'identifier le potentiel d'amélioration dans le domaine de l'éclairage public. Les économies de consommation d'électricité devront prendre en compte la biodiversité sans nuire à la sécurité des personnes et des biens. Une campagne d'information et de promotion des énergies renouvelables (photovoltaïque et pompes à chaleur) sera mise sur pied, potentiellement dans un cadre intercommunal.

Référence sera faite aux recommandations du plan directeur communal des énergies (PDCoME), ainsi qu'aux diverses formes de subventions. Enfin, s'agissant de la gestion des déchets où un clair potentiel d'économie existe, et dans l'attente de la décision du Tribunal fédéral qui doit statuer sur le refus du canton d'introduire une taxe au sac, il s'agira de poursuivre la politique actuelle via des mesures accrues de pédagogie, voire d'amendes en cas de récidive.

9. TRAVAUX PUBLICS

Préserver, valoriser et développer la qualité des espaces publics tout en assurant leur entretien et mise aux normes: le Conseil administratif y veillera.

L'infrastructure routière communale nécessite des travaux d'entretien récurrents et le Conseil administratif s'attachera à les prioriser, pour éviter un possible effet cumulatif, mais aussi à en limiter les impacts, par une gestion et une coordination rigoureuses des et entre entreprises intervenantes, tant en termes sécuritaires, opérationnels qu'environnementaux. Sont notamment concernés les secteurs du goulet de la place de Chambésy (traité durant l'été 2025), le chemin de Valérie ainsi que le secteur de la mairie.

Par ailleurs, dans l'optique de lutter contre les nuisances sonores, la gestion du bruit routier sera systématiquement intégrée dans tout projet de réfection de la chaussée. L'Exécutif accompagnera également la réalisation de la paroi anti-bruit de l'OFROU le long de l'A1 et de la bretelle du Vengeron.



La place du Village et son espace de jeux pourraient donner lieu à une arborisation renforcée pour donner plus d'ombre ; d'autre part l'aménagement ludique sera repensé pour mieux intégrer toutes les catégories d'âges.

Le Conseil administratif réaffirme son engagement total en faveur d'une gestion responsable de la commune et de son développement harmonieux, en collaboration étroite avec le Conseil municipal, dans un climat de dialogue, de respect et de confiance, cette dernière se construisant par l'action et la transparence réciproque.

Le Conseil administratif entend aussi, au travers de son journal bimestriel, de ses séances publiques, de ses matinées et soirées ouvertes à la population ainsi que de son accessibilité lors des grands événements de la commune, instaurer et soigner une communication claire et transparente auprès de ses concitoyens.

Le Conseil administratif souhaite soigner l'intercommunalité comme base de collaboration privilégiée avec les communes de la rive droite, en particulier dans certains dicastères qui s'y prêtent tout particulièrement, comme la sécurité, la mobilité, le social ou encore le sport.

Le Conseil administratif sait également pouvoir s'appuyer sur une administration dynamique, accessible et résolument dédiée au service des habitantes et habitants de Pregny-Chambésy.



Mme Manuelle PERNOUD
NUSSBAUM



Mme Isabelle RASMUSSEN



M. Philippe PASCHE



